

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPONSES APORTEES SUITE AUX AVIS DES COMMUNES

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Communautaire de la
Communauté de Communes des
Sources du Lac d'Annecy du

10 NOVEMBRE 2015

*arrêtant le projet de PLUi de la Communauté de
Communes du Pays de Faverges.*

*Mr le Président,
Michel COUTIN.*

APPROUVE LE

20 OCTOBRE 2016

PIECE DU PLU

7.3

Communes	Avis		Réponses de la collectivité
CHEVALINE	Favorable	<u>Délibération du 02 février 2016</u>	
DOUSSARD	Favorable	<u>Délibération du 10 février 2016</u> - <u>Les Guinettes Nord</u> Etendre la zone sur les parcelles C589 - 590 – 591, Phasage de l'OAP : en 2 tranches, la 1ère tranche concernera les parcelles C589 - 590 – 591 - <u>Les Glières</u> Prévoir accès routier route de la Poste, sortie Nord : le tracé non pertinent, modification d'affectation de la zone pour habitat collectif aidé et augmenter la densité de logements autorisés <u>La Creuse Nord</u> - Prévoir un seul accès routier depuis le chemin de la Cordice - Préciser les conditions pour construire en limite de propriété - Bout du Lac : Bâtiments d'habitation et une auberge compris à tort dans zone Nt à vocation touristique - Reprendre le tracé des voies douces - Création d'emplacements réservés ; carrefour du Pont Monnet carrefour du Couardet	Favorable pour l'extension et le phasage Favorable pour les changements. Favorable pour modifier l'accès Précisions apportées dans le règlement écrit Zonage inchangé Favorable à intégrer sur les plans Favorable
FAVERGES	Favorable	<u>Délibération du 16 février 2016</u> - Zone UX : Possibilité de construire en limite séparative de lot - Art 12 du règlement - zone Ua et Uh Adapter le règlement afin qu'il n'y ait pas d'obstacles à la production de logements lorsqu'il est impossible de fournir des places de stationnement	Favorable règlement modifié Favorable : 200 m au lieu de 150 m

		<ul style="list-style-type: none"> - Classement de Hameaux en U : *Favergettes, Englannaz, Villaret, Mont Bogon - Zone 1Aub "près du Biel" à classer en Uc - La Balmette à classer un Uc - Ne pas classer en N1A les parcelles B1850 et 1856 Le long du CD à l'entrée de Vesonne côté torrent - Intégrer la partie de parcelle non construite E2078 en zone Ubh à Verchères - Les Pales : Inclure une partie des parcelles en bordure de la RD 12 en zone Ubh - Zone les Boucheroz : supprimer le tracé du réseau du collecteur unitaire d'assainissement - Lieu-dit "la combe" Villard : Pertinence du classement en zone Ap du secteur situé en bordure de route - Emplacement réservé à créer : sur parcelles D2339 - 2632 - 3114 - 3115 -2338 -rue Jean Cochet pour parking Maison de santé - ER à créer : D3474 rue de l'annonciation et d'Annecy voie piétonne - ER à créer : D4841 chemin de chez Sallet pour emprise de voirie - ER à créer : D3147 le grand Pré pour élargissement de voirie - ER à créer : E903 -1867 -772 route du Planchard pour piste forestière - ER à créer : F2148 - 721 - 720 -717 -718 route de la Motte pour piste forestière - ER à créer : C 1725 Piste des Chaffauds - Emplacement réservé n°3 au château mal positionné - Emplacement réservé n°1 au château pourrait être agrandi pour jonction - Emplacements réservés n° 7 et 8 : pertinence ? - Emplacement réservé n°9 : destination ? Aire de tri et abribus - Emplacement réservé n°10 route de Vesonne à déplacer - Places à bois à repérer au plan - Corridors pour passage de faune sauvage sur secteur Sous le Montet à repérer sur plan ? 	<p>Favorable pour Villaret</p> <p>OAP supprimer pas pertinente Défavorable extension d'urbanisation Favorable en maintenant une bande inconstructible de 10 m le long du ruisseau</p> <p>Favorable Favorable</p> <p>Favorable</p> <p>Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable ER supprimé ER supprimé ER 7 à supprimer Maintenu conforme au schéma intercommunal de collecte Favorable complément sur plans</p>
GIEZ	Défavorable	<u>Délibération du 11 janvier 2016</u> Pas de motivation	
LATHUILE	Favorable	<u>Délibération du 09 février 2016</u>	<p>Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - "La Sauge" ; demande de classement en zone UB - "Pré Meclaz" cimetière : supprimer la zone NJ correspondant au cimetière actuel,élargir la zone NJ à la limite de la parcelle communale - Bout du Lac RD180/ RD 1508 ; matérialiser les ER et les arrêts BHNS pour sécuriser LE CARREFOUR * Indiquer chemin piéton Sentier du Marais à la plage de Doussard + sentier des Marais nouvellement créé - Bout du lac Complexe de loisirs : en zone N1B à mettre en zone Nt - Bout du lac La Fontaine La Charrue : en zone N1B à mettre en zone Nt - Carte des aléas en annexe 	<p>La zone UC est maintenue Favorable aux adaptations</p> <p>Au moment de l'arrêt le projet de BHNS étant à ses prémices, il a été compliqué de développer les outils réglementaires nécessaires pour sa mise en place.</p> <p>Le secteur se situe sur une continuité écologique et en partie en zone humide, le classement N est maintenu.</p> <p>Favorable</p>
MONTMIN	Défavorable	Pas de motivation	<u>Délibération du 10 décembre 2015</u>
SAINT FERREOL	Favorable		Délibération du 21 janvier 2016
SEYTHENEX	Favorable		Délibération du 10 décembre 2015
VAL de Chaise	Favorable		Délibération du 25 janvier 2016